

environnemental. Une intervention plus fondamentale consisterait à commencer par réduire le stress environnemental.

Les démarches visant à réduire le stress environnemental influent également sur le risque que n'éclate un conflit violent. Les efforts consentis jusqu'ici dans le but d'encourager la coopération internationale face aux problèmes environnementaux et de réduire le stress environnemental en général n'ont que modérément porté fruit. À l'article 2 de la Convention cadre sur le changement climatique adoptée à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), il est dit que la Convention a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz dans l'atmosphère à un niveau propre à prévenir toute modification climatique dangereuse. Par ailleurs, de nombreux pays, surtout des pays industrialisés, ont entrepris de se doter de politiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre⁴⁹. Parmi les exemples de coopération internationale figurent également le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Si elle a constitué un point de départ et contribué à éveiller les consciences, la CNUED n'a malheureusement pas été une réussite éclatante sur le plan des résultats concrets⁵⁰. Par exemple, Action 21, le programme d'action global sur lequel se sont entendus les gouvernements participants, n'a pas force de loi, chacun s'étant tout au plus engagé à employer tous ses efforts pour le mettre en application, sans y être tenu en vertu d'obligations contractuelles. Il reste toujours de nombreux domaines dans lesquels les pays

⁴⁹*ibid.*, p. 42.

⁵⁰« Malheureusement, les gouvernements ne se sont engagés ni individuellement ni collectivement à prendre des mesures concrètes pour faire baisser les taux catastrophiques de croissance de la population, ni à modifier certaines habitudes de consommation, par exemple l'utilisation des combustibles fossiles. Ils ne se sont pas entendus non plus sur l'adoption de mesures visant à faire échec à la pauvreté massive, à réduire l'endettement des pays pauvres — il y a bien eu des annonces de mesures volontaires, mais aucune entente collective en faveur d'une plus grande accessibilité des pays pauvres aux marchés des pays riches. Aucune disposition des conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité n'oblige les gouvernements à prendre des mesures concrètes en fonction d'objectifs et à l'intérieur de calendriers précis, dans le but de réduire les émissions de gaz carbonique et d'autres gaz à effet de serre ou de faire baisser les taux élevés de déboisement ou de disparition progressive des espèces... Essentiellement, donc, nos dirigeants n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les mesures à prendre pour inverser les sombres tendances qui les avaient menés à Rio... Après avoir abordé presque tous les aspects du problème, ils n'ont presque rien fait. » Jim MacNeil, ex-secrétaire général de la Commission Brundtland, devant le Comité permanent de l'environnement du Parlement du Canada. Cité dans Thomas Homer-Dixon, "Environmental and Demographic Threats to Canadian Security", *La Politique étrangère du Canada*, vol. 2, automne 1994, pp.27-28.